

COMPTE – RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12/03/2010

Le 12 mars 2010 à 21 h, les membres du Conseil Municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis à la Mairie de LALBENQUE sous la présidence de M. Jacques POUGET, Maire.

Etaient présents : MM. BOISSEL Serge, CAGNAC Christian, COUREAU Aline, DAYMA Antonin, DOLO Stéphane, LINON Serge, Mlle MARTINEZ Christel, Mme MARTY Marie-M. MESSAL Guy, Mme MIREY Manuelle, MM. PINSARD Paul, ROUZIES Jean-Claude et SEGUY Jean-Luc.

Absente excusée : Mme BACH Claudette.

Manuelle MIREY est désignée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire appelle les observations sur le compte-rendu du 8 janvier 2010.

Le Maire rend compte des décisions par délégation prises depuis la dernière séance, à savoir :

- 13/01/2010 : à compter du 1^{er} janvier 2010, le montant annuel du loyer afférent au bail de la CAPEL s'élève à 959.54 €, loyer 2009 : 1000.54 €.
- 15/01/2010 : Contrat de maintenance sur 5 ans auprès de la société DEFIBRIL pour le défibrillateur : 324.42 €/an.
- 8/03/2010 : contrat d'assurance pour le défibrillateur à usage externe auprès de SAGESSE Assurances pour un montant de 148.27 €.

DETAIL DE L'ORDRE DU JOUR :

1 Approbation du compte de gestion 2009 pour le budget principal et les budgets annexes Assainissement et Lotissement :

Après vérification des écritures passées entre l'ordonnateur et le comptable sur l'exercice 2009, les résultats sont conformes et identiques.

Le comptable de la collectivité est en mesure de produire le compte de gestion pour chaque budget (budget principal, budget annexe assainissement et budget annexe lotissement).

Après lecture et examen des résultats 2009, les comptes de gestion sont approuvés à l'unanimité par l'assemblée.

2 -Examen et Vote du compte administratif 2009 pour le budget principal et les budgets annexes Assainissement et Lotissement

Monsieur Guy MESSAL, 1^{er} adjoint donne lecture des comptes administratifs, les résultats sont arrêtés comme suit pour les 3 budgets :

Compte administratif du budget principal :

Section de fonctionnement :

Recettes : 1 155 642.24 €

Dépenses : 975 333.63 €

Excédent de l'exercice : **180 308.61 €**

Excédent antérieur de l'exercice : **40 000 €**
Résultat cumulé de clôture : 220 308.61 €

Section d'investissement :

Dépenses : 1 091 672.87 €
Recettes : 845 817.03 €
Résultat d'investissement : - **245 855.84 €**
Résultat antérieur : **267 086.25 €**
Résultat de clôture : + 21 230.41 €

Situation des restes à réaliser :

Dépenses : 167 821 €
Recettes : 50 604 €
Déficit : 117 217 €

Compte administratif du budget annexe assainissement :

Section de fonctionnement :

Recettes : 33 602.76 €
Dépenses : 21 740.18 €
Excédent de l'exercice : **11 862.58 €**
Excédent antérieur de l'exercice : **4 450 €**
Résultat cumulé de clôture : 16 312.58 €

Section d'investissement :

Dépenses : 511 501.77 €
Recettes : 280 126.97 €
Résultat d'investissement : - **231 374.80 €**
Résultat antérieur : **136 822.19 €**
Résultat de clôture : - 94 552.61 €

Situation des restes à réaliser :

Dépenses : 74 550 €
Recettes : 165 074.50 €
Déficit : 90 524.50 €

Compte administratif du budget annexe lotissement

Section de fonctionnement :

Recettes : 1685.42 €
Dépenses : 1685.42 €
Résultat de clôture : 0 €

Section Investissement :

Dépenses : 5 417.02 €
Recettes : 1 685.42 €
Résultat d'investissement : - **3 731.60 €**
Excédent antérieur reporté : **3 731.60 €**

Résultat de clôture : 0 €

Après examen et lecture faite du détail par chapitre et par article, l'assemblée a voté à l'unanimité, l'ensemble des 3 comptes administratifs.

Les documents budgétaires sont consultables en Mairie.

3 – Modification des effectifs

Pour le service d'accueil péri-scolaire :

- Départ d'une animatrice effectuant 6 h/semaine, (4 heures de service pour les maternelles de 12 h à 13 h, et 2 h de surveillance cour maternelle le lundi et le vendredi).
- Il a été proposé de transférer ces heures à deux animatrices déjà en postes, dont une à 4 h/semaine et l'autre à 6 h/semaine.
Elles bénéficieront chacune d'un contrat de 8 h/semaine.

Création de 2 postes d'adjoints d'animation à 8 h/semaine de classe.

Dans un deuxième temps, le comité technique paritaire sera saisi sur les demandes de suppressions de postes d'adjoint d'animation à 6 h (correspondant au départ de l'agent), l'ancien contrat d'animation à 4 h/semaine et le contrat d'animation à 6 h/semaine.

Besoin saisonnier pour le service administratif :

A compter du 1^{er} avril 2010 et pour une durée de 6 mois, il serait nécessaire de recruter une secrétaire pour effectuer 12 h/semaine afin de palier aux surcoûts d'activité et à la période de prise de congés annuels. Le Conseil municipal décide à l'unanimité de créer le besoin saisonnier.

4 – Accueil de loisirs péri - scolaire : avenant n° 2010-01 à la convention d'objectifs et de financement 2009

L'organisme de la CAF propose un avenant n° 2010-01 à la convention d'objectifs et de financement 2009 afin de poursuivre le partenariat engagé depuis le mois d'avril 2009, date de la création du service d'accueil de loisirs sans hébergement pour son activité péri - scolaire.

L'assemblée autorise à l'unanimité le Maire à signer le présent avenant.

5 – Projet de réhabilitation pastorale du terrain communal de Cournesse : plan de financement.

Le Conseil Général du Lot s'est engagé dans l'accompagnement de projets concertés pour réhabiliter des espaces embroussaillés exposés à la fois aux risques incendies et à la perte de la biodiversité.

Le Conseil municipal a décidé de mener une réflexion avec les usagers (chasseurs, randonneurs et agriculteurs locaux).

MM MESSAL Guy et PINSARD Paul rendent compte à l'assemblée de l'avancée du dossier.

Le projet de réhabilitation se décompose de la manière suivante :

Coût estimatif HT des travaux : 44 370 €

Travaux :

Pose clôtures fixes, layons manuels, réouverture milieux (layons).

Matériel :

Clôtures mobiles, bac à eau/flotteurs, poste électrique, Pôteau (matériel et pose), clôtures fixes, tuyaux, portillons.

La répartition des surfaces (d'environ 45 ha) est faite entre 3 éleveurs.

Le plan prévisionnel de financement se détaille comme suit :

Le coût estimatif des travaux est de	44 370 € HT :
Subvention du Conseil Général (30 %) :	13 311.00 €
Subvention du Conseil Régional (50 %) :	22 185.00 €
Participation des éleveurs (10%) :	4 437.00 €
Fonds libres ou emprunt y compris :	8 696.52 €
la TVA pour la commune	
Montant de l'opération TTC :	53 066.52 €

6 – Etude préalable aux travaux de restauration intérieure des chapelles Notre Dame de la Pitié et Saint Quirin : Demande de financement

La présente étude a pour objet :

- la restauration intérieure de la **Chapelle de la Saint-Quirien** : décor intérieur, objets mobiliers, mise en lumière, sonorisation ;
- la restauration intérieure de la **Chapelle Notre-Dame de la Pitié** : décor intérieur, objets mobiliers, mise en lumière, sonorisation ;
- **Travaux complémentaires** (mise en œuvre d'un chauffage dans la sacristie, mise en œuvre d'un chauffage dans la chapelle semaine) ;
- **Travaux optionnels** : remplacement de l'éclairage actuel du retable et de la voûte du chœur, fourniture et pose d'un système de sonorisation.

Le détail du coût des travaux de l'opération globale :

Coût des travaux HT de la Chapelle de la Vierge de la Pitié :	73 750.21 €
Coût des travaux HT de la Chapelle Saint Quirien :	40 070.25 €
Coût des travaux complémentaires et optionnels :	10 145.00 €
Honoraires maîtrise d'œuvre Etude préalable :	12 396.54 €
Frais annexes (Mission CSPS, étude préalable) :	6 679.31 €
Total HT de l'opération :	143 041.31 €

Le projet de plan de financement prévisionnel :

Subvention de l'Etat (25 %) :	35 760.00 €
Subvention du Département (25 %) :	35 760.00 €
Subvention de la Région (25 %) :	35 760.00 €
Subvention du Conseil Paroissial (12.5 %) :	17 880.00 €
Fonds libres, emprunts, y compris la TVA :	45 917.41 €
Total de l'opération toutes taxes comprises :	171 077.41 €

A ce stade, le Conseil municipal doit analyser l'étude réalisée, la valider et autoriser le Maire à demander les financements auprès de l'Etat, du département, de la Région.

7 – Mission de coordination et de sécurité pour travaux de réhabilitation de la

maison Poilleux en 6 logements à loyers modérés :

Une consultation a été faite le 24 janvier 2010, 4 bureaux de coordination ont été sollicités et ont déposé les offres suivantes HT :

- Bureau Véritas : 1 958.00 €
- Socotec : 1 925.60 €
- Mio Bertolo : 2 105.25 €
- Apave : 2 124.00 €.

La SOCOTEC est retenue à l'unanimité pour la mission de coordination sécurité pour un montant HT de 1925.60 € et un montant TTC de 2303.01 € TTC.

8 – Mission de coordination et de sécurité pour construction d'un réfectoire et de 3 salles de classes :

Une consultation a été faite le 9 Février 2010, 4 bureaux de coordination ont été sollicités et ont déposé les offres suivantes HT :

- Bureau Véritas : 2 178.00 €
- Apave : 2 214.00 €
- Socotec : 1 703.00 €
- Mio Bertolo : 2 096.05 €

(non recevable, car arrivé après la date limite de remise des offres).

La SOCOTEC est retenue à l'unanimité pour la mission de coordination sécurité pour un montant HT de 1703 € et un montant TTC de 2036.79 € TTC.

9 - Approches des programmes d'investissement voirie pour 2010

La Communauté de Communes du Pays de LALBENQUE nous a fait parvenir les possibilités d'investissement pour l'année 2010, à savoir :

- enveloppe destinée à l'investissement pour les voies communautaires : 75 % de 79 582 €, soit **59 686.50 €** ;
- enveloppe destinée au fonctionnement (fauchage, point à temps) : 25 % de 79582 € soit **19 895.50 €**.

M. PINSARD donne le détail à l'assemblée des propositions de programmes d'investissement pour les voies communautaires dans le respect du montant des crédits autorisés ; et la proposition de programme d'investissement pour les voies communales sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté de Communes, confiée par la signature d'une convention de mandat.

L'ensemble des programmes évoqués sera entériné par le vote du budget 2010 et selon les disponibilités budgétaires.

10 Convention avec le Centre de gestion pour le service de remplacement

Afin d'anticiper un congé de maternité au niveau du secrétariat de Mairie, nous avons fait appel au service de remplacement du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du LOT. Nous avons rencontré une candidate potentielle répondant au profil de remplacement souhaité.

Le Centre de Gestion propose une convention de prestations de services, l'agent sera rémunéré par ce même établissement. La collectivité, par le biais de la convention reversera le montant des salaires et des charges patronales, augmenté d'une participation financière de 6 % (des sommes brutes + charges patronales).

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité, le Maire à conventionner avec le centre de gestion pour le congé cité ci-dessus et d'autres remplacements pouvant intervenir.

11 Questions diverses

- Autorisation donnée au Maire pour signer la convention ATESAT avec les services de l'Etat (DDT) pour un montant de 322.43 €.
- Signature du contrat avec PROSPORT LOT pour faire intervenir un maître nageur pour la saison piscine 2010.
- Validation de la proposition d'aide à l'auto – surveillance de la Station d'épuration par le SATESE, montant de l'intervention : 3 346.35 €.
- Le SICTOM les Marches du Sud Quercy a entamé une démarche d'amélioration de la qualité des points de collecte des ordures ménagères et la continuité des efforts en matière de tri. Plusieurs réunions avec les délégués des communes adhérentes ont été organisées et ont abouties sur un diagnostic par emplacement avec une liste d'actions à approuver. Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de ces éléments, valide à l'unanimité le plan d'actions proposé par le SICTOM les Marches du Sud Quercy. Il s'avère qu'un certain nombre d'emplacements de notre commune, fait l'objet de dépôts non satisfaisants.
- L'Office de Tourisme du Pays de LALBENQUE propose d'organiser comme chaque année les soirées de *Découvertes Gourmandes*. La commune ayant organisé en 2009, la soirée du 13/08, elle laisse la priorité aux autres communes. Par contre si une date demeure vacante, elle sera candidate une nouvelle fois.
- Une campagne d'élagage ou arrachage d'arbres sera programmée au cours du 1^{er} semestre 2010 (un recensement général est en cours).
- **Plan Local d'Urbanisme** : Les enquêtes publiques (modification et révision simplifiée) se sont déroulées normalement. Quelques observations ont été inscrites sur les registres. Concernant, le dossier modification, il est apparu ensuite aux services de l'Etat que celui-ci comporte une erreur matérielle. En conséquence, il ne peut faire l'objet d'une approbation, une nouvelle procédure devra être élaborée. Concernant les trois procédures de révisions simplifiées, elles pourront être approuvées en prenant en compte les modifications demandées dans l'avis de l'Etat.

Plus aucune question à l'ordre du jour, la séance est levée à 23 h 45mn.

Fait à LALBENQUE, le 18 mars 2010

Le Maire

J.POUGET.